



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

ARRÊTÉ N° RP 066-8

portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN24
sur la commune de Bréal-sous-Montfort

Le Préfet d'Ille et Vilaine

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret n°2006-634 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant subdélégation de signature à des fonctionnaires de la direction interdépartementale des routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine du /2022 ;

VU l'avis favorable du maire de Bréal-sous-Montfort du /2022 ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux de création d'un écran acoustique sur la RN24 dans le sens Lorient vers Rennes au lieu-dit « la Grannelais » à Bréal-sous-Montfort

ARRÊTE

Article 1: Mesures de police et d'exploitation

1-1 Fermeture de bretelle

La bretelle Bréal-sous-Montfort vers Rennes à l'échangeur de Bellevue sur la RN24 est fermée à la circulation.

Les usagers venant de la RD62 et souhaitant se diriger vers Rennes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

RD62, au giratoire des Quatres Routes prendre la RD224 puis reprendre la RN24 en direction de Lorient. Sortir en direction de Le Verger pour prendre la RD 40 puis reprendre la RN24 en direction de Rennes.

Ces mesures s'appliquent **du 24/03/2022 à 09h00 au 25/03/2022 à 16h30.**

1-2 Neutralisation de la voie de droite

La voie de droite de la RN24 est fermée à la circulation entre les PR 14+900 et 14+180 dans le sens Lorient vers Rennes.

Ces mesures s'appliquent **du 24/03/2022 à 09h00 au 25/03/2022 à 16h30.**

La mise en place et la surveillance de la signalisation, est assurée par les services de la DIR Ouest.

Article 2 : Publicité de l'arrêté

Le présent arrêté sera présent sur le chantier.

Article 3 : Infraction à l'arrêté

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'arrêté

- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest ;
 - Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie d'Ille et Vilaine ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Rennes, le

Pour le Préfet et par délégation,